

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N° 13/2024**

**Objet : réglementation de la circulation – GRAND RUE**

**Le Maire de la commune de FRESSIES**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de prolongation présentée par **l'entreprise AXIONE FEUCHY – TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur Yoran BLAMOUTIER en date du 8 avril 2024 pour effectuer des travaux d'ouverture de chambres FT sur trottoirs et chaussées (infrastructure existante – chantier mobile) – Déploiement de la fibre optique du 22 avril 2024 au 27 juillet 2024.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1**

La circulation sera temporairement réglementée Route Départementale 71 – Grand Rue en agglomération du 22 avril 2024 au 27 juillet 2024.

**ARTICLE 2**

La circulation (sauf riverains, ramassage d'ordures ménagères et véhicules de secours) et le stationnement de tous types de véhicule seront interdits.

Le dépassement de tous les véhicules circulant sur la en l'agglomération sera interdit.

La vitesse sera limitée à 30 kms/h.

L'entreprise empiètera sur la chaussée – largeur de voie maintenue : 6.

**ARTICLE 3**

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux ou de la manifestation par le pétitionnaire chargé du chantier.

**ARTICLE 4**

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie d'IWUY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait le 8 avril 2024

Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Acte rendu exécutoire après la publication sur le site internet de la commune en date du 9 avril 2024